

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Janvier 2024

OCCITANIE : 121,6 MILLIONS D'EUROS D'ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS ET 108,3 MILLIONS D'EUROS DE DÉPENSES COURANTES ENGAGÉES PAR LE SECTEUR INDUSTRIEL (*) POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

La présente note a été construite à partir des résultats l'enquête annuelle menée par l'Insee sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol). L'objectif de cette enquête est d'actualiser la connaissance sur le montant et la nature des études, des investissements (tous les ans), et des dépenses courantes (tous les trois ans) pour protéger l'environnement.

Cette enquête est menée auprès des industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, sur les établissements de 20 salariés ou plus.

Elle concerne l'espace national (France métropolitaine + DOM) et les résultats sont déclinés par région. Le positionnement de la région Occitanie dans la hiérarchie régionale de France métropolitaine a été établi à partir des résultats de cette enquête sur quatre thématiques :

- L'ensemble des études, investissements et dépenses courantes réalisés pour protéger l'environnement.
- L'ensemble des investissements (spécifiques et intégrés) réalisés pour protéger l'environnement, par domaine.
- Les investissements spécifiques réalisés pour protéger l'environnement, par nature.
- Les dépenses courantes en diverses redevances, cotisations et taxes pour protéger l'environnement, par domaine.

Une présentation générale de l'enquête sur les Investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement /Antipol est accessible dans la rubrique « Définitions, Méthodes et Qualité » du site insee.fr.

Le lecteur peut se référer à la note en fin de document pour avoir la définition des investissements spécifiques, investissements intégrés, études pour protéger l'environnement et dépenses courantes pour protéger l'environnement.

La publication Insee Résultats du 4 octobre 2023 (Tony Vuillemin) est dédiée à l'analyse des résultats au niveau national de l'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement. Il est souligné qu'en 2021, un quart des montants antipollution investis dans l'industrie visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie :

« En 2021, 43 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 2,2 milliards d'euros. Ces dépenses sont destinées à minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement et à favoriser une gestion durable des ressources naturelles. Les investissements constituent l'essentiel de la dépense antipollution (1,8 milliard d'euros). Un quart des montants antipollution investis visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie. Le montant des études antipollution s'élève à 381 millions d'euros. Les investissements constituent l'essentiel de la dépense antipollution (83%, soit 1,8 milliard d'euros). Trois établissements sur dix en ont réalisé en 2021. Le montant moyen dépensé pour un investissement antipollution varie selon la taille de l'établissement : de 95 000 euros pour les établissements de 20 à 49 salariés à 1,16 million d'euros pour les établissements de 500 salariés ou plus. Les établissements de 500 salariés ou plus ne représentent que 2 % des établissements, mais concentrent 24 % des dépenses. 26 % de l'ensemble des dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement sont réalisés par le secteur de la production et de la distribution d'énergie, 17 % par l'agro-alimentaire et 13 % par la métallurgie... Le lecteur intéressé peut trouver la suite de l'analyse et tableaux détaillés en suivant le lien :

[Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2021 - Insee Résultats](#)

(*) Entreprises industrielles de 20 salariés et plus. Etudes et investissements 2021 ; dépenses courantes 2019

Etudes et investissements réalisés pour protéger l'environnement : 121,6 millions d'euros dépensés par les entreprises industrielles d'Occitanie

En 2021, les établissements industriels du territoire national employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements et/ou des études pour protéger l'environnement à hauteur de 2 228,9 millions d'euros. Les investissements représentent 82,9% de la dépense, soit 1 847,8 millions d'euros (Cf. tableau 1).

Au regard des montants dépensés en matière de protection de l'environnement, l'Occitanie occupe la neuvième place dans la hiérarchie régionale pour le montant des études (20,8 millions d'euros) et la dixième place pour le montant des investissements (100,8 millions d'euros).

L'Occitanie représente 5,6% des dépenses d'études de France métropolitaine (ou 5,5% des études du territoire national) et également 5,6% des investissements pour protéger l'environnement réalisés en France métropolitaine (ou 5,5% des investissements du territoire national).

Sur un total de 121,6 millions d'euros dépensés en investissements et études par les entreprises industrielles d'Occitanie, les investissements représentent 82,9% de la dépense.

Tableau 1 : ensemble des études et investissements réalisés en 2021 par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement (en millions d'euros)

Régions	Etudes	Investissements	Etudes & investissements	Part des études dans la dépense	Part des investissements dans la dépense
Auvergne-Rhône-Alpes	63,6	243,8	307,4	20,7%	79,3%
Bourgogne-Franche-Comté	14,1	83,8	97,9	14,4%	85,6%
Bretagne	10,0	106,2	116,2	8,6%	91,4%
Centre-Val de Loire	25,0	47,7	72,7	34,4%	65,6%
Grand Est	44,1	195,4	239,5	18,4%	81,6%
Hauts-de-France	39,4	232,6	272,0	14,5%	85,5%
Île-de-France	47,2	197,8	245,0	19,3%	80,7%
Normandie	28,0	129,1	157,1	17,8%	82,2%
Nouvelle-Aquitaine	34,5	144,3	178,8	19,3%	80,7%
Occitanie	20,8	100,8	121,6	17,1%	82,9%
Pays de la Loire	19,9	145,2	165,1	12,1%	87,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	26,2	165,0	191,2	13,7%	86,3%
France métropolitaine	372,8	1 791,7	2 164,5	17,2%	82,8%
DOM	8,3	56,1	64,4	12,9%	87,1%
Ensemble national	381,1	1 847,8	2 228,9	17,1%	82,9%
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	9	10	9	7	6

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

Les achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, représentent un peu plus de 86 % des montants investis en Occitanie par les entreprises industrielles

Sur les 100,8 millions d'euros investis par les entreprises industrielles (20 salariés et plus) d'Occitanie (Cf. tableau 2), 86,3% sont associés à des **investissements spécifiques** (achat de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement).

Les **investissements intégrés**, qui correspondent aux surcoûts liés à l'intégration dans l'outil de production de produits ou procédés moins polluants que ceux disponibles de manière standard sur le marché, représentent 13,7% des montants investis en Occitanie.

L'Occitanie se situe au-dessus de la moyenne nationale pour la part des investissements spécifiques (74,9% pour la France métropolitaine ou 75,4% pour le territoire national) et en-dessous de la moyenne pour la part des investissements intégrés (25,1% pour la France métropolitaine ou 24,6% pour le territoire national).

L'Occitanie représente 6,5% des investissements spécifiques réalisés en France métropolitaine (5,3% si l'on considère le territoire national) et 3,1% des investissements intégrés de France métropolitaine (3% sur le territoire national).

En Occitanie, les **études réglementaires** (études d'impact, de danger ou de sûreté, des audits induits par la réglementation en vigueur) représentent 43,3% du montant total des dépenses en études. **Les études menées en vue de réaliser investissement** pour protéger l'environnement, représentent 56,7% de la dépense.

L'Occitanie représente 5,7% des montants d'études réglementaires menées en France métropolitaine pour la protection de l'environnement (5,6% si l'on considère le territoire national) et 5,5% des montants des études en prévision d'un investissement de France métropolitaine (5,4% pour le territoire national).

Tableau 2 : structure des études et des investissements réalisées en 2021 par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement

Régions	Total études (millions d'euros)	Part des études réglementaires	Part des études en prévision d'un investissement	Total des investissements (millions d'euros)	Part des investissements intégrés	Part des investissements spécifiques
Auvergne-Rhône-Alpes	63,6	42,8%	57,2%	243,8	20,7%	79,3%
Bourgogne-Franche-Comté	14,1	27,7%	72,3%	83,8	43,6%	56,4%
Bretagne	10,0	32,3%	67,7%	106,2	39,2%	60,8%
Centre-Val de Loire	25,0	50,8%	49,2%	47,7	28,1%	71,7%
Grand Est	44,1	36,1%	63,9%	195,4	19,1%	80,9%
Hauts-de-France	39,4	31,0%	69,0%	232,6	43,6%	56,4%
Île-de-France	47,2	66,1%	33,9%	197,8	29,3%	70,7%
Normandie	28,0	42,9%	57,1%	129,1	14,0%	86,0%
Nouvelle-Aquitaine	34,5	32,2%	67,8%	144,3	20,8%	79,2%
Occitanie	20,8	43,3%	56,7%	100,8	13,7%	86,3%
Pays de la Loire	19,9	38,2%	61,8%	145,2	25,5%	74,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	26,2	42,6%	57,4%	165,0	7,4%	92,6%
France métropolitaine	372,8	42,2%	57,8%	1 791,7	25,1%	74,9%
DOM	8,3	50,0%	50,0%	56,1	10,5%	89,5%
Ensemble national	381,1	42,4%	57,6%	1 847,8	24,6%	75,4%
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	9	3	10	10	11	2

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

35,1% des investissements des entreprises industrielles d'Occitanie réalisés pour protéger l'environnement, sont dédiés à la protection de l'air ou du climat

Au plan national 14% des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air (251,9 millions d'euros) et 22,5% correspondent à une limitation des émissions de gaz à effet de serre sur l'équilibre du climat (416,5 millions d'euros). La protection de l'air ou du climat concentre donc 36,2% des investissements et représente un montant global de 668,4 millions d'euros (Cf tableaux 3 et 4).

En Occitanie, les investissements dédiés à la protection de l'air ou du climat représentent 35,1% de l'ensemble des investissements (soit 35,4 millions d'euros) : 20,8% pour la protection de l'air (soit 21 millions d'euros) et 14,3% pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre (soit 14,4 millions d'euros).

Sur le territoire national, les autres dépenses importantes concernent le secteur de l'énergie (459,7 millions d'euros, soit 24,9% des investissements), la gestion des eaux usées et gestion durable de l'eau (258,4 millions d'euros, soit 14% des investissements), les sols, eaux souterraines et de surfaces (139 millions d'euros, soit 7,5% des investissements), les déchets hors radioactifs (132,8 millions d'euros, soit 7,2% des investissements), la protection des sites, paysages et biodiversité (120,9 millions d'euros, soit 6,5% des investissements).

En Occitanie, les investissements dédiés :

aux économies d'énergie représentent 24,3% des investissements (soit 24,5 millions d'euros),

à la protection des sites, paysages et de la biodiversité représente 9,1% des investissements (soit 9,2 millions d'euros).

au traitement des eaux usées et la gestion durable de l'eau représente 8,8% des investissements (soit 8,9 millions d'euros),

à la protection des sols, eaux souterraines et de surfaces représentent 7% des investissements (soit 7,1 millions d'euros),

Tableau 3 : ensemble des investissements (spécifiques et intégrés) réalisés en 2021 par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement, par domaine (en millions d'euros)

Régions	Ensemble des investissements	Eaux usées et gestion durable de l'eau	Déchets hors radioactifs	Énergie	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruit et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres
Auvergne-Rhône-Alpes	243,8	34,7	30,2	53,3	27,5	45,4	4,6	29,2	17,0	1,9
Bourgogne-Franche-Comté	83,8	9,1	4,9	38,9	6,9	12,3	0,6	7,1	3,8	0,2
Bretagne	106,2	15,3	8,1	25,3	31,7	12,3	4,1	2,6	5,8	1,1
Centre-Val de Loire	47,7	6,2	3,0	11,7	5,1	10,9	0,3	4,9	4,6	1,1
Grand Est	195,4	33,6	8,9	62,1	25,8	35,3	1,3	19,4	7,4	1,6
Hauts-de-France	232,6	35,9	8,6	43,3	34,1	83,2	1,4	16,8	7,7	1,6
Île-de-France	197,8	21,8	10,3	79,7	15,2	29,4	2,1	9,9	21,9	7,6
Normandie	129,1	21,6	24,5	21,3	34,6	7,9	2,2	6,8	secret	secret
Nouvelle-Aquitaine	144,3	31,4	19,1	38,0	12,2	secret	0,7	9,1	13,5	secret
Occitanie	100,8	8,9	4,6	24,5	21,0	14,4	secret	7,1	9,2	secret
Pays de la Loire	145,2	19,0	5,8	43,9	12,3	49,5	2,4	5,4	5,8	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	165,0	16,1	4,2	14,2	24,7	secret	secret	17,1	9,3	0,7
DOM	56,1	5,2	0,5	3,7	0,8	31,7	0,7	3,6	secret	secret
Ensemble	1 847,6	258,4	132,8	459,7	251,9	416,5	22,3	139,0	120,9	46,0
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	10	11	10	9	7	6		7	5	

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

Tableau 4 : part de chaque domaine dans les investissements (spécifiques et intégrés) réalisés en 2021 pour protéger l'environnement par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus

Régions	Eaux usées et gestion durable de l'eau	Déchets hors radioactifs	Énergie	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruit et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres
Auvergne-Rhône-Alpes	14,2%	12,4%	21,9%	11,3%	18,6%	1,9%	12,0%	7,0%	0,8%
Bourgogne-Franche-Comté	10,9%	5,8%	46,4%	8,2%	14,7%	0,7%	8,5%	4,5%	0,2%
Bretagne	14,4%	7,6%	23,8%	29,8%	11,6%	3,9%	2,4%	5,5%	1,0%
Centre-Val de Loire	13,0%	6,3%	24,5%	10,7%	22,9%	0,6%	10,3%	9,6%	2,3%
Grand Est	17,2%	4,6%	31,8%	13,2%	18,1%	0,7%	9,9%	3,8%	0,8%
Hauts-de-France	15,4%	3,7%	18,6%	14,7%	35,8%	0,6%	7,2%	3,3%	0,7%
Île-de-France	11,0%	5,2%	40,3%	7,7%	14,9%	1,1%	5,0%	11,1%	3,8%
Normandie	16,7%	19,0%	16,5%	26,8%	6,1%	1,7%	5,3%	secret	secret
Nouvelle-Aquitaine	21,8%	13,2%	26,3%	8,5%	secret	0,5%	6,3%	9,4%	secret
Occitanie	8,8%	4,6%	24,3%	20,8%	14,3%	secret	7,0%	9,1%	secret
Pays de la Loire	13,1%	4,0%	30,2%	8,5%	34,1%	1,7%	3,7%	4,0%	0,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	9,8%	2,5%	8,6%	15,0%	secret	secret	10,4%	5,6%	0,4%
DOM	9,3%	0,9%	6,6%	1,4%	56,5%	1,2%	6,4%	secret	secret
Territoire national	14,0%	7,2%	24,9%	13,6%	22,5%	1,2%	7,5%	6,5%	2,5%
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	12	8	7	3			7		

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

En Occitanie, le prétraitement, traitement et élimination des pollutions représentent 45,1% des investissements spécifique entièrement dédiés à la protection de l'environnement (soit 39,2 millions d'euros)

Rappelons que les **investissements spécifiques** désignent les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements sont des éléments distincts et identifiables qui s'ajoutent à l'équipement de production existant ayant un rôle préventif (prévention de la pollution) ou curatif (équipements en fin de cycle). Ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

Sur le territoire national 41,2% des investissements spécifiques sont destinés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution (573,8 millions d'euros). Ils ont pour objectif de réduire l'impact négatif de l'activité des établissements sur l'environnement (cf. tableaux 4 et 5).

En Occitanie, le prétraitement, traitement et élimination de la pollution représente 45,1% des investissements spécifiques réalisées (soit 39,2 millions d'euros). Par les montants investis, l'Occitanie occupe la septième place dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine et la sixième place si l'on considère la part de ce poste de dépenses dans l'ensemble des investissements spécifiques.

L'Occitanie concentre 7,3% des investissements pour le prétraitement, traitement et élimination de la pollution réalisés en France métropolitaine (6,8% si l'on considère le territoire national).

Sur le territoire national, 439,8 millions d'euros ont été investis en 2021 dans le cadre de la prévention des pollutions (soit 31,6% des investissements spécifiques), traduisant ainsi la volonté des établissements d'agir en amont du processus de production. Ce montant est de 424,8 millions d'euros si l'on considère la France métropolitaine, soit 31,7% du total des investissements spécifiques.

En Occitanie, la prévention des pollutions concerne 28,4% des investissements spécifiques (soit 24,7 millions d'euros). L'Occitanie occupe la dixième place dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine pour les montants investis et se situe à la cinquième place si l'on considère la structure des dépenses.

Les investissements réalisés dans le cadre du recyclage, tri et valorisation des déchets (y compris recyclage et utilisation d'énergies renouvelables) se montent à 301,1 millions d'euros sur le territoire national et représentent

21,6% des investissements spécifiques. En Occitanie, les montants investis sont de 20,8 millions d'euros (septième place dans la hiérarchie nationale), soit 23,9% du total des investissements spécifiques de la région (sixième place selon cette proportion).

Tableau 4 : les investissements spécifiques réalisés pour protéger l'environnement en 2021, par nature, selon la région (en millions d'euros)

Régions	Total investissements spécifiques	Prétraitement, traitement et élimination des pollutions	Mesure et contrôle	Valorisation (y compris recyclage et utilisation d'énergie renouvelable)	Préventions des pollutions
Auvergne-Rhône-Alpes	193,5	84,3	15,6	32,7	60,9
Bourgogne-Franche-Comté	47,2	23,9	1,4	15,1	6,8
Bretagne	64,5	27,2	0,9	19,1	17,3
Centre-Val de Loire	34,3	15,0	2,0	7,7	9,6
Grand Est	158,0	71,7	5,1	48,8	32,4
Hauts-de-France	131,2	60,9	3,8	28,6	37,9
Île-de-France	139,9	67,0	5,9	37,4	29,6
Normandie	111,0	35,1	19,1	34,9	21,9
Nouvelle-Aquitaine	114,4	58,0	9,5	25,1	21,8
Occitanie	87,0	39,2	2,3	20,8	24,7
Pays de la Loire	108,3	22,7	7,3	21,4	56,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	152,8	35,3	3,7	8,8	105,0
France métropolitaine	1 342,1	540,3	76,6	300,4	424,8
DOM	50,1	33,5	0,9	0,7	15,0
Territoire national	1 392,2	573,8	77,5	301,1	439,8
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	9	7	11	7	10

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

Tableau 5 : part des différentes natures d'investissements réalisés en 2021 pour protéger l'environnement dans l'ensemble des investissements spécifiques

Régions	Prétraitement, traitement et élimination des pollutions	Mesure et contrôle	Valorisation (y compris recyclage et utilisation d'énergie renouvelable)	Préventions des pollutions
Auvergne-Rhône-Alpes	43,6%	8,1%	16,9%	31,5%
Bourgogne-Franche-Comté	50,6%	3,0%	32,0%	14,4%
Bretagne	42,2%	1,4%	29,6%	26,8%
Centre-Val de Loire	43,7%	5,8%	22,4%	28,0%
Grand Est	45,4%	3,2%	30,9%	20,5%
Hauts-de-France	46,4%	2,9%	21,8%	28,9%
Île-de-France	47,9%	4,2%	26,7%	21,2%
Normandie	31,6%	17,2%	31,4%	19,7%
Nouvelle-Aquitaine	50,7%	8,3%	21,9%	19,1%
Occitanie	45,1%	2,6%	23,9%	28,4%
Pays de la Loire	21,0%	6,7%	19,8%	52,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	23,1%	2,4%	5,8%	68,7%
France métropolitaine	40,3%	5,7%	22,4%	31,7%
DOM	66,9%	1,8%	1,4%	29,9%
Territoire national	41,2%	5,6%	21,6%	31,6%
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	6	10	6	5

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2021

108,3 millions d'euros de dépenses courantes faites par les entreprises industrielles d'Occitanie pour protéger l'environnement

Les dépenses courantes correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés pour protéger l'environnement, par opposition aux dépenses d'investissement ou d'étude.

Il peut s'agir :

- de dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement
- de paiements de diverses redevances, cotisations et taxes
- de dépenses de management environnemental et/ou de l'énergie
- d'autres dépenses courantes liées à la protection de l'environnement

L'enquête sur les dépenses courantes est réalisée tous les trois ans et la dernière en date est celle de l'année 2019.

Avec 108,3 millions d'euros de dépenses courantes engagées pour la protection de l'environnement, l'Occitanie représente 5% de l'ensemble des dépenses de France métropolitaine (ou du territoire national) et occupe la onzième position dans la hiérarchie nationale (Cf. tableau 6).

Tableau 6 : dépenses courantes engagées en 2019 par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement (en millions d'euros)

Régions	Total des dépenses courantes	dont : fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement	dont : paiements de diverses redevances, cotisations et taxes	dont : management environnemental et/ou de l'énergie	dont : autres
Auvergne-Rhône-Alpes	332,7	86,1	205,0	29,7	11,8
Bourgogne-Franche-Comté	118,8	25,9	78,3	9,1	5,6
Bretagne	115,4	28,0	72,0	11,4	4,1
Centre-Val de Loire	102,0	24,9	61,5	10,0	5,5
Grand Est	286,1	86,3	166,8	22,1	10,9
Hauts-de-France	299,1	84,3	187,3	18,2	9,4
Île-de-France	138,1	23,5	89,6	15,3	9,8
Normandie	186,5	43,0	122,2	15,3	6,0
Nouvelle-Aquitaine	181,3	49,8	109,3	14,6	7,6
Occitanie	108,3	25,5	67,2	11,2	4,4
Pays de la Loire	155,9	31,6	106,6	12,5	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	131,1	38,8	74,1	11,3	6,9
France métropolitaine	2 155,3	547,7	1 339,9	180,7	87,2
DOM	26,7	7,5	16,2	1,9	1,1
Territoire national	2 182,0	555,3	1 356,0	182,5	88,2
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	11	10	11	10	11

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2019

L'enquête sur les dépenses courantes a lieu tous les trois ans

La part la plus importante dans les dépenses courantes est celle dédiée au paiement de diverses redevances, cotisations et taxes. Sur le territoire national, cette part représente 62,1% des dépenses courantes (Cf tableau 7).

Selon les régions, cette part va de 56,5% (Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse) à 68,4% (Pays de la Loire).

En Occitanie, les paiements de diverses redevances, cotisations et taxes par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus représentent 62% des dépenses engagées pour la protection de l’environnement (67,2 millions d’euros).

Le second poste de dépenses courantes est lié au fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l’environnement.

Sur le territoire national, ce poste de dépenses représente 25,4% des dépenses courantes (soit 555,3 millions d’euros).

Selon les régions cette part va de 17% (Ile-de-France) à 30,2% (Grand-Est).

En Occitanie, les dépenses liées au fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l’environnement représentent 23,5% de l’ensemble des dépenses courantes (soit 25,5 millions d’euros).

Tableau 7 : structure des dépenses courantes engagées en 2019 par les entreprises industrielles de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement (en % du total des dépenses)

Régions	Fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement	Paielements de diverses redevances, cotisations et taxes	Management environnemental et/ou de l'énergie	Autres
Auvergne-Rhône-Alpes	25,9%	61,6%	8,9%	3,5%
Bourgogne-Franche-Comté	21,8%	65,9%	7,7%	4,7%
Bretagne	24,3%	62,4%	9,9%	3,6%
Centre-Val de Loire	24,4%	60,3%	9,8%	5,4%
Grand Est	30,2%	58,3%	7,7%	3,8%
Hauts-de-France	28,2%	62,6%	6,1%	3,1%
Île-de-France	17,0%	64,9%	11,1%	7,1%
Normandie	23,1%	65,5%	8,2%	3,2%
Nouvelle-Aquitaine	27,5%	60,3%	8,1%	4,2%
Occitanie	23,5%	62,0%	10,3%	4,1%
Pays de la Loire	20,3%	68,4%	8,0%	3,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	29,6%	56,5%	8,6%	5,3%
France métropolitaine	25,4%	62,2%	8,4%	4,0%
DOM	28,1%	60,7%	7,1%	4,1%
Territoire national	25,4%	62,1%	8,4%	4,0%
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	8	7	2	6

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2019

L'enquête sur les dépenses courantes a lieu tous les trois ans

Occitanie : sur les 25,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement, 10 millions d'euros sont affectés au traitement des eaux usées

Parmi les 555,3 millions d'euros dépensés par les entreprises industrielles de France en fonctionnement et entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement, près de 54% sont associés au traitement des eaux usées (cf. tableau 8).

En Occitanie, la part des eaux usées dans le total des dépenses d'entretien et fonctionnement des équipements est de 39,6% (10,1 millions d'euros), le second poste étant celui de la gestion des déchets (hors radioactifs) avec 34,1% des dépenses (8,7 millions d'euros).

Tableau 8 : dépenses courantes de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement, par domaine, selon la région (en millions d'euros)

Régions	Total dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air et du climat	Autres
Auvergne-Rhône-Alpes	86,1	35,8	13,7	30,2	6,4
Bourgogne-Franche-Comté	25,9	16,5	4,1	2,9	2,4
Bretagne	28,0	20,6	4,6	1,5	1,3
Centre-Val de Loire	24,9	11,1	7,5	4,2	2,1
Grand Est	86,3	46,6	22,9	10,5	6,3
Hauts-de-France	84,3	55,5	13,2	11,7	3,8
Île-de-France	23,5	6,4	9,7	3,4	4,0
Normandie	43,0	26,2	4,9	8,0	3,8
Nouvelle-Aquitaine	49,8	27,3	6,9	9,3	6,3
Occitanie	25,5	10,1	8,7	3,8	3,0
Pays de la Loire	31,6	19,5	6,3	3,7	2,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	38,8	17,3	4,9	8,2	8,3
France métropolitaine	547,7	292,9	107,4	97,4	49,8
DOM	7,5	4,9	0,8	0,8	1,0
Territoire national	555,3	297,8	108,3	98,3	50,9
Rang de l'Occitanie dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine	10	11	5	8	8

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête Antipol 2019

L'enquête sur les dépenses courantes a lieu tous les trois ans.

Pour en savoir plus :

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

Le lecteur doit avoir à l'esprit les définitions suivantes :

Les investissements spécifiques

Il s'agit des investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements sont des éléments distincts et identifiables qui s'ajoutent à l'équipement de production existant ayant un rôle préventif (prévention de la pollution) ou curatif (équipements en fin de cycle). Ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

Les investissements intégrés

Il s'agit des investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché. Les investissements « intégrés » retracent donc l'adoption de technologies propres et correspondent au surcoût de dépenses engendré par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnementale qu'un autre également disponible sur le marché.

Les études pour protéger l'environnement

Il s'agit des études réalisées en vue d'un investissement pour protéger l'environnement, ainsi que des études d'impact, de danger ou de sûreté, des audits induits par la réglementation en vigueur (à l'exception des recherches fondamentales et des études liées au fonctionnement courant de l'établissement).

Les dépenses courantes pour protéger l'environnement

Elles correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés pour protéger l'environnement, par opposition aux dépenses d'investissement ou d'étude.

Il peut s'agir :

- de dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement
- de paiements de diverses redevances, cotisations et taxes
- de dépenses de management environnemental et/ou de l'énergie
- d'autres dépenses courantes liées à la protection de l'environnement.